



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2023-213

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2023

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

|   |         |
|---|---------|
| R32-2023-06-15-00004 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-100 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'HIRSON (Aisne) (3 pages)  | Page 3  |
| R32-2023-06-15-00005 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-101 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais) (3 pages)   | Page 7  |
| R32-2023-06-15-00002 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-97 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de JEUMONT (Nord) (3 pages)  | Page 11 |
| R32-2023-06-15-00003 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-99 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BAILLEUL (Nord) (3 pages)   | Page 15 |
| R32-2023-06-08-00006 - ARRETE DOSA/2023-300 MODIFIANT L'ARRETE DOSA/2022-509 DU 9 SEPTEMBRE 2022 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUBDIVISION EN VUE DE LA REPARTITION DES POSTES D'INTERNES DE LA SUBDIVISION DE LILLE. (2 pages) | Page 19 |

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-06-15-00004

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-100 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier d'HIRSON  
(Aisne)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-100  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON (AISNE)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-159 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hirson (Aisne) ;

Vu la décision en date du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les résultats des élections professionnelles en date du 08 décembre 2022 au comité social d'établissement du centre hospitalier d'Hirson ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la désignation de Madame Sabrina CHALLE au titre de la confédération générale du travail, en qualité de représentante du personnel au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hirson ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hirson est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim du centre hospitalier d'Hirson sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **15 JUIN 2023**

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

  
Marham PETROSYAN

## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-100)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

#### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire d'Hirson, commune siège de l'établissement ;
- Madame Dominique VAN ELSLANDE, représentante de la communauté de communes des Trois Rivières ;
- Madame Marie-Françoise BERTRAND, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne ;

#### 2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Bénédicte MANSUEL, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Florence GAUCHET, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Sabrina CHALLE, représentante désignée par les organisations syndicales ;

#### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Nicole GOSSET (au titre de l'association « Jusqu'à la Mort, Accompagner la Vie » (JALMALV)) et Monsieur Robert GILLOT (au titre de l'union fédérale des consommateurs (UFC) -Que Choisir), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Aisne.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-06-15-00005

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-101 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de  
BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-101**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-136 du 08 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision en date du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 24 novembre 2022 ;

Vu les résultats des élections professionnelles en date du 08 décembre 2022 au comité social d'établissement du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant le remplacement de Monsieur Philippe DEVOT par Madame Sandy PALLU, en qualité de membre désigné par la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;

Considérant la désignation de Monsieur le Docteur Pascal WHEATLEY en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer, en remplacement de Monsieur le Docteur Henry POITREY ;

Considérant la désignation de Madame Laure DECROO et de Monsieur Samuel LANGUE (renouvellement de mandat) au titre de la confédération générale du travail, en qualité de représentants du personnel au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

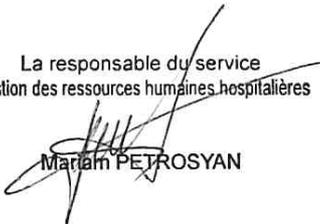
### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de Soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **15 JUIN 2023**

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

  
Mariam PETROSYAN

## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-101)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Frédéric CUVILLIER, maire de Boulogne-sur-Mer, et Madame Hélène WASSELIN, représentante de la commune de Boulogne-sur-Mer ;
- Monsieur Raphaël JULES et Monsieur Jean-Claude ETIENNE, représentants de la communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Pascal WHEATLEY et Monsieur le Docteur Jérôme SICOT, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sandy PALLU, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Laure DECROO et Monsieur Samuel LANGUE, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Lionel JOURDON, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et un autre membre en attente de désignation ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Serge VANHOUTTE (Union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais) et Monsieur François FALLOUEY (Association « Vaincre la mucoviscidose »), représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-06-15-00002

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-97 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de JEUMONT  
(Nord)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-97**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE  
HOSPITALIER DE JEUMONT (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-189 du 05 janvier 2021 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Jeumont (Nord) ;

Vu la décision en date du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la décision n° 08-2023 en date du 25 avril 2023 arrêtant la composition de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;

Considérant la désignation de Madame Audrey DESQUENES en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Jeumont ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

À la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Jeumont est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim du centre hospitalier de Jeumont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **15 JUIN 2023**

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

  
Marjani PETROSYAN

## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-97)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Pascal ORI, maire de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Sylvie DEVILLERS, représentante de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre ;
- Madame Marie-Paule ROUSSELLE, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Un représentant de la commission médicale d'établissement en attente de désignation ;
- Madame Audrey DESQUENES, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Audrey TILLIER, représentante désignée par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Jean-Pierre DROMBOIS (association familles rurales) et Madame Danièle BOUVENOT (union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-06-15-00003

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-99 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de BAILLEUL  
(Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-99  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE BAILLEUL (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;
- Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-126 du 15 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul (Nord) ;
- Vu la décision en date du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu le compte-rendu de la commission médicale d'établissement du 27 mars 2023 ;

Considérant la désignation de Monsieur le Docteur Romain TORCHY en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul, en remplacement de Madame le Docteur Emeline PREVOST ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

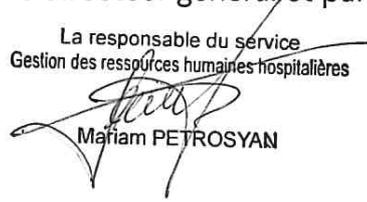
### Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Bailleul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 JUIN 2023

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

  
Mariam PETROSYAN

## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-99)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Antony GAUTIER, maire de Bailleul, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Pierre GRANDGENEVRE, représentant de la communauté de communes de Flandre Intérieure ;
- Madame Marie SANDRA, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Romain TORCHY, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Maud LE DEIST, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Dominique WALLAERT, représentant désigné par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Nicolas LEFEBVRE, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Daniel BROUCQSAULT (au titre de l'union départementale des associations familiales - UDAF du Nord) et Monsieur Gervais DEBAENE (au titre de l'association pour l'information et la défense des consommateurs salariés – INDECOSA CGT), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-06-08-00006

ARRETE DOSA/2023-300 MODIFIANT L'ARRETE  
DOSA/2022-509 DU 9 SEPTEMBRE 2022  
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION  
DE SUBDIVISION EN VUE DE LA REPARTITION  
DES POSTES D'INTERNES DE LA SUBDIVISION DE  
LILLE.

**ARRÊTÉ DOSA/2023-300 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DOSA/2022-509 DU 9 SEPTEMBRE 2022 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUBDIVISION EN VUE DE LA RÉPARTITION DES POSTES D'INTERNES DE LA SUBDIVISION DE LILLE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l'agence régionale de santé en matière d'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à la commission de subdivision et à la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 13 avril 2023 accordant délégations de signature du directeur de l'ARS ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – L'article 1 de l'arrêté DOSA/2022-509 du 9 septembre 2022 est modifié comme suit :

**Avec voix délibérative**

- cinq représentants étudiants : trois étudiants inscrits dans trois spécialités distinctes au sein de la discipline médicale dont un étudiant inscrit en médecine générale et deux étudiants inscrits dans deux spécialités distinctes au sein de la discipline chirurgicale, affectés dans la subdivision et désignés par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle de médecine de la subdivision ;

médecine générale

M. Victor VANDENBERGHE – Président de l'AIMGL  
en remplacement de Mme Johana GAULUPEAU

- un directeur de centre hospitalier spécialisé en psychiatrie proposé par l'organisation ou les organisations représentatives de ces établissements dans la région ou son représentant :

Mme Marie DEVILLERS  
Directrice générale adjointe en charge de la coordination de la politique du GHT  
Directrice de la fonction achat du GHT psychiatrie Nord-Pas-de-Calais  
en remplacement de Mme Virginie Toulemonde

- deux représentants étudiants inscrits dans la spécialité de biologie médicale, affectés dans la subdivision, et désignés par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle de médecine de la subdivision, et l'autre par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques :

représentant des pharmaciens

Mme Fanny LEMONNIER  
en remplacement de M. Quentin POMORSKI

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3** - Le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 08/06/2023

Pour le directeur général  
et par délégation  
le sous-directeur Ambulatoire

Adrien DEBEVER

